

Francophones hors métropole

ARTICLE 1 :

la Confrérie des chevaliers du Goûte-Boudin vous propose son Concours international du meilleur boudin noir.

ARTICLE 2 :

Le concours aura lieu le jeudi 13 et le vendredi 14 Mars 2025.

ARTICLE 3 :

Sont admis à y participer :

- les charcutiers, bouchers-charcutiers,
- les apprentis en charcuterie, leur maître de stage ou professeur devant lui-même obligatoirement prendre part au concours.

*Les candidats devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur propre fabrication.

*Les produits seront considérés bio sous la responsabilité du concurrent.

ARTICLE 4 :

Dans le but de dénombrer et de récompenser les multiples variétés de boudin, pour la catégorie « Boudin traditionnel et bio », il est créé 7 zones géographiques faisant chacune l'objet d'une sélection particulière. Les catégories « Boudins antillais et créatifs » (avec un minimum de 30 % de sang) seront jugées au niveau national.

ARTICLE 5 : Inscriptions avant le jeudi 6 Mars 2025.

Sur le site : Internet

www.boudin-mortagne.com

ou, bulletin ci-dessous à envoyer à :

CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN BP 65
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE FRANCE

ARTICLE 6 :

Le droit d'inscription est de CINQUANTE EUROS (50 € par échantillon, somme qui devra obligatoirement être réglée à l'inscription par : virement ou carte bancaire, à l'ordre du CONCOURS DU MEILLEUR BOUDIN MORTAGNE.

Les droits versés resteront dans tous les cas acquis.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Titulaire 50 € Salarié 50 €

Cachet commercial obligatoire

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse _____

Tél. et courriel : _____

CATÉGORIES : Traditionnel A () Bio () Créatif sucré B () Créatif salé C () À frire D ()

Nombre d'échantillon(s) au total : _____ x CINQUANTE EUROS (50,00 €) soit la somme de : _____ €

Paiement par : virement ou carte bancaire de : _____ €

Avez-vous déjà participé ? : **OUI** **NON** (Entourer la bonne réponse)

Nom du titulaire du paiement : _____ Banque : _____

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement, je demande mon inscription au CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR BOUDIN. Je certifie sur l'honneur que les produits présentés au concours sont de ma propre fabrication. Produits BIO sous la responsabilité du concurrent.

Aucun échantillon de boudin ne sera accepté le jour du concours s'il n'est pas payé d'avance avec un numéro d'enregistrement.

ARTICLE 6 bis :

INTERNET. Les modalités particulières d'inscription et de paiement des droits sont indiquées sur www.boudin-mortagne.com.

ARTICLE 7 :

Les échantillons seront réceptionnés au plus tard **le mercredi 12 mars** et seront de 800g de boudin à base de sang cuit et de boyau naturel. Les envois seront entreposés dans une chambre froide.

Aucune réclamation fondée sur les détériorations subies pendant le transport ne sera admise. (Nous conseillons les formules

Colissimo ou Chronopost et un conditionnement sous vide.)

ARTICLE 8 :

La justification de l'inscription au Répertoire des métiers pourra être demandée ainsi que l'origine des produits bio.

Le numéro d'inscription au concours sera converti en numéro informatique sécurisé pour le jugement.

ARTICLE 9 :

Sous la présidence du grand maître de la confrérie, une présélection sera effectuée le vendredi par une commission comprenant : professionnels, membres de la confrérie et consommateurs.

Une sélection définitive par le grand jury composé d'éminentes personnalités de la charcuterie et les membres de l'Académie normande des confréries gastronomiques se déroulera **le vendredi.**

ARTICLE 10 :

Les boudins seront goûtés froids et non grillés.

ARTICLE 11 :

Les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du produit

pour une année. En cas de plusieurs inscriptions pour un candidat, il ne sera retenu pour celui-ci que le prix le plus élevé dans chaque catégorie. La commission de qualité de la confrérie est chargée de veiller au suivi des produits primés. En cas de cession de commerce, le nouvel acquéreur ne pourra se prévaloir des récompenses décernées au prédécesseur.

ARTICLE 12 :

Les candidats pourront consulter leur résultat personnel sur Internet le dimanche courant d'après-midi suivant le concours.

La remise des prix aura lieu le lundi 31 Mars à 15h Salle des fêtes à côté de la Mairie de MORTAGNE-au-PERCHE 61400

Les Trophées non remis le 31 mars seront envoyés par courrier postal après réception d'un paiement de 20 € pour les frais d'envoi.

ARTICLE 13 :

La confrérie ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des empêchements au déroulement du concours, résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

☎ : 06 31 74 11 09 – 06 80 43 13 44

Courriel : concours@boudin-mortagne.com

Site Internet : www.boudin-mortagne.com

ARTICLE 14 :

Récompenses par ordre décroissant :

**GRILL D'OR NATIONAL
GRILL D'OR RÉGIONAL**

puis dans chaque zone géographique :

**GRAND PRIX D'HONNEUR AVEC
MÉDAILLE D'OR, D'ARGENT, DE
BRONZE**

MENTION HONORABLE

Prix spécial bio